

Dossier du BHI No. S1/4707

LETTRE 20/2000	CIRCULAIRE 12 mai 2000
---------------------------------	---

DEMANDE D'ADHESION DU MEXIQUE A L'OHI

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous annoncer que le Gouvernement de la Principauté de Monaco a reçu une demande d'adhésion officielle à l'Organisation hydrographique internationale (OHI) du Gouvernement du Mexique qui a déclaré un chiffre de tonnage de 170 357,41 tonnes.

Le Comité de direction est particulièrement satisfait de cette récente demande qui peut être considérée comme l'aboutissement des diverses visites effectuées par le Comité de direction aux Mexique, au cours de ces dernières années, des efforts diplomatiques du gouvernement de Monaco, ainsi que de la participation de ce très important Etat maritime aux travaux de la Commission hydrographique de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique.

Conformément à l'article XX de la Convention relative à l'OHI, le Gouvernement de la Principauté de Monaco, en sa qualité de dépositaire de la Convention relative à l'OHI, a entrepris les démarches nécessaires afin d'obtenir l'approbation des Gouvernements membres de l'OHI.

Il vous est demandé de bien vouloir contacter les autorités de votre Gouvernement chargées de ces questions et de les inciter à traiter cette demande dans les plus brefs délais. En cas d'approbation de votre Gouvernement, la notification officielle de celle-ci devra, comme il se doit, être adressée directement au Gouvernement de Monaco par les voies diplomatiques appropriées et une copie en être communiquée au Bureau.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO
Président